



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 4 janvier 2018

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, j'ai l'honneur de poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, à Monsieur le Ministre de la Justice et à Monsieur le Ministre des Communications et des Médias.

Le Service des médias et des communications et la représentation de la Commission européenne au Luxembourg ont récemment lancé un appel aux citoyens et aux professionnels des médias à participer à une consultation publique, visant à recueillir les avis sur les mesures à prendre au niveau européen afin de promouvoir les informations fiables et vérifiées.

En date du 8 juin 2010, la Chambre des Députés a quant à elle adoptée une motion dans laquelle elle invite le gouvernement à étendre l'éducation aux médias à tous les niveaux de l'enseignement fondamental et secondaire ainsi qu'à l'accueil éducatif des enfants et des jeunes dans les maisons relais et les maisons des jeunes, à inscrire l'éducation aux médias dans les différents plans éducatifs et à définir des compétences minimales à acquérir aux différentes étapes du parcours scolaire, à encourager l'intégration de l'éducation aux médias à la formation initiale et continue de tous les professionnels du secteur éducatif et socio-éducatif et à promouvoir l'information et la formation des parents et des représentants légaux en matière d'éducation aux médias.

En France, le Président de la République a annoncé vouloir renforcer le cadre juridique pour lutter contre les fausses informations diffusées sur internet en période électorale et imposer plus de transparence aux plates-formes diffusant des contenus sponsorisés.

Au vu de ce qui précède, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, à Monsieur le Ministre de la Justice et à Monsieur le Ministre des Communications et des Médias.

- Quelles sont à ce jour les mesures prises pour transposer la motion adoptée par la Chambre des Députés en 2010 ?
- Comment l'éducation aux médias est-elle aujourd'hui enseignée au fondamental, respectivement au secondaire ? Monsieur le Ministre peut-il indiquer une liste du matériel didactique utilisé à cet effet ?
- Qu'en est-il de la formation des enseignants ?

- Quelles mesures supplémentaires le gouvernement envisage-t-il éventuellement de prendre à l'avenir dans le domaine de l'éducation aux médias ?
- Un renforcement du cadre juridique relatif aux « fake news », à l'instar de la France, est-il à l'étude ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bofferding', with a stylized flourish extending downwards.

Taina Bofferding
Députée



Luxembourg, le 14 mars 2018

**Réponse commune du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
et du Ministre des Communications et des Médias à la question parlementaire N° 3542
de la Députée Taina Bofferding**

L'honorable Députée souhaite savoir quelles mesures ont été prises pour étendre l'éducation aux médias à tous les niveaux de l'enseignement fondamental et secondaire ainsi qu'à l'éducation non-formelle.

Au niveau de l'enseignement fondamental et secondaire, l'éducation aux médias fait partie des compétences transversales. Pour l'enseignement fondamental, celles-ci ont été décrites dans le *Plan d'Études* paru en 2011. Ainsi, il est prévu qu'à la fin de son parcours scolaire fondamental, l'élève doit être à même de :

a) Sélectionner et utiliser judicieusement les offres des médias

À titre d'exemple, le Plan d'Études prévoit sous ce point que l'élève est amené à :

- exploiter des sources d'informations de façon appropriée, réfléchie et autodéterminée ;
- en extraire des informations de façon ciblée et sélective ;
- documenter et structurer ces informations ;
- les évaluer, analyser et juger ; les traiter ; publier et communiquer les propres productions.

b) Concevoir et diffuser ses propres médias.

c) Comprendre et évaluer les conceptions des médias

Sous ce point, le Plan d'Études prévoit que l'élève soit capable de :

- classer les déclarations transmises par les médias,
- comprendre que les contenus peuvent avoir des formes de présentation différentes et que cela va de pair avec une réduction de la réalité,
- évaluer des médias de plus en plus divers à l'aide de critères différenciateurs,
- différencier et évaluer différentes formes de conception et de transmission médiatiques.

d) Reconnaître et faire un travail de réflexion sur les influences des médias.

- l'élève reconnaît que certains sentiments, idées et orientations au niveau comportemental naissent sous l'influence des médias et comprend les possibilités d'une manipulation par les médias pour obtenir l'effet escompté ;
- il reconnaît et sait discuter l'importance du rôle des médias dans l'apparition de tendances de la mode et dans le battage publicitaire ;
- il reconnaît et sait discuter l'importance des médias dans la création de modèles (stéréotypes et rôles clichés) et d'idoles (par exemple dans le monde de la culture pop et des sports) ;

- il sait analyser les chances et les possibilités (exemple : accès aux études) ainsi que les risques et les dangers (exemple : problèmes sociaux tels la violence, la dépendance, l'isolement, le manque d'activités physiques ... ; risques liés aux activités en ligne tels virus, vers informatiques ... communication de fausses identités ...) liés à l'utilisation des médias et se comporter en connaissance de cause.
- e) Détecter et évaluer les conditions de production et de diffusion des médias.

L'élève sait évaluer les offres des médias quant à leur indépendance, objectivité, crédibilité, pluralisme des opinions, manipulation etc. et développe une compréhension élémentaire pour le rôle des médias dans la configuration de la vie individuelle et sociale.

Dans le souci de créer un cadre général pour l'éducation aux médias et par les médias, un document de référence a été rédigé : *Medienerziehung und Medienbildung in der Schule*. Il aborde les thèmes suivants :

- les objectifs de l'éducation aux médias et par les médias ;
- le paysage médiatique et l'omniprésence des médias ;
- le développement de compétences pour une communication responsable et critique, enjeu majeur pour l'école.

Par ailleurs, un des six grands domaines thématiques du nouveau cours commun d'éducation aux valeurs *Vie et société* traite de la Culture et Communication. Ces domaines sont développés tout au long de la scolarité de l'élève et sont adaptés en fonction de son âge et de son développement. Ainsi, le programme directeur (Rahmenlehrplan), élaboré en 2015, précise: *Gesellschaftliches Zusammenleben ist maßgeblich geprägt durch die Kommunikationsmittel der modernen Massenmedien. Medien beeinflussen das Denken und Handeln in einem bisher nicht gekannten Ausmaß, was eine informierte kritische Auseinandersetzung mit dem Phänomen auch in der Schule impliziert. Kommunikation als ethischer Diskurs, politische Debatte, freie Meinungsäußerung sind wichtige Grundpfeiler einer demokratischen Gesellschaft und demnach auch für eine luxemburgische oder europäische Kultur identitätsstiftend - eine Kultur, der in unterschiedlichsten Formen, durch Symbole, Zeichen und Kunst Ausdruck verliehen wird und deren Verständnis auch zum interkulturellen Dialog beitragen kann.*

À partir de ces fondements, des supports et des matériels didactiques ont été élaborés par le SCRIPT, le Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Des formations spécifiques sont proposées aux enseignants par l'IFEN, l'Institut de formation de l'Éducation nationale.

Au niveau de l'éducation non-formelle, l'éducation aux médias est un des piliers décrit par le *Bildungsrahmenplan*. En effet, ce cadre de référence national de l'Éducation non formelle des enfants et des jeunes¹, dont l'application est obligatoire selon la loi modifiée de la jeunesse du 4 juillet 2008, contient un champ d'action « Langue, communication, médias ». Le cadre précise que *Les offres d'éducation en médias sont vues comme une méthode intégrative du travail en milieu ouvert avec les jeunes (...) et ont pour objectif de doter ces derniers des compétences, connaissances, capacités, aptitudes, d'un discernement critique et de critères d'évaluation, afin qu'ils apprennent à utiliser les offres et contenus médiatiques de manière autonome et avec un esprit critique (...). En plus d'assimiler des compétences relevant de l'utilisation des médias, ils doivent également être en mesure d'évaluer les contenus médiatiques².*

¹ Règlement grand-ducal du 28 juillet 2017 portant établissement du cadre de référence national « Éducation non formelle des enfants et des jeunes »

² Cadre de référence national « Éducation non formelle des enfants et des jeunes », p. 98

Le cadre de référence prévoit une approche pédagogique très pratique partant de la réalité des jeunes. Les éducateurs des maisons des jeunes établissent ce lien direct avec la vie quotidienne de jeunes, notamment par une réflexion sur leurs propres publications digitales sous forme d'images ou de postage de rumeurs ou de nouvelles non vérifiées.

En 2010, les efforts au niveau de la sensibilisation aux risques liés aux nouvelles technologies de l'information et de la communication ont été regroupés sous le nom BEE SECURE. Cette initiative est le fruit d'une coopération entre le Service national de la jeunesse (SNJ), le KannerJugendTelefon et le groupement « Security made in Lëtzebuerg g.i.e ». Dans ce contexte, les enfants et les jeunes sont aussi amenés à développer une approche critique et avertie par rapport aux contenus véhiculés par Internet.

Dans la pratique, l'éducation aux médias se traduit par l'organisation d'une multitude d'actions :

- Une formation de sensibilisation, obligatoire pour les classes de septième depuis 2008, connaît une croissance constante. Les formations ont augmenté de 300 formations par an (en 2009/10) à 900 par an (2016/17). Les établissements de l'enseignement secondaire demandent également des formations pour les classes supérieures. La moitié des formations est entretemps organisée à la demande de maisons relais ou d'écoles fondamentales.
- Depuis 3 ans, le SNJ organise un rallye pour enfants des maisons relais et ceci deux fois par an. Environ 200 enfants sont sensibilisés chaque année.
- BEE SECURE offre aussi des formations pour parents et représentants légaux. Une cinquantaine de formations de type « soirée pour parents » sont organisées annuellement.
- BEE SECURE intervient aussi lors d'une dizaine de formations pour enseignants ou éducateurs par an.
- Les enfants, les jeunes ainsi que le grand public ont été informés sur les fausses informations sur Internet dans le cadre de la campagne « Share respect », qui a été menée de septembre 2016 jusqu'en août 2017. Un des dossiers de cette campagne a abordé en détail les fausses informations. Le dossier est toujours en ligne et continue à être promu : <https://www.bee-secure.lu/fr/campagnes/share-respect/quest-ce-que-le-hate-speech/fausses-informations-sur-internet>
- Dans divers autres dossiers disponibles sur le site Internet de BEE SECURE, le sujet des fausses informations est traité :
 - des informations fausses de même nature qui se concentrent au niveau des résultats de recherche avec l'aide d'algorithmes qui décident sur ce qui est affiché en ligne : <https://www.bee-secure.lu/sites/default/files/publications/BEE%20SECURE%20-%20SHARE%20RESPECT%20-%20Filterblasen.pdf>
 - les « social bots » qui peuvent aussi nous donner une fausse impression du monde qui nous entoure : <https://www.bee-secure.lu/sites/default/files/publications/BEE%20SECURE%20-%20SHARE%20RESPECT%20-%20SOCIAL%20BOTS-DE.pdf>

Le SNJ organise également des stages et formations dans le domaine de l'éducation aux médias au centre Marienthal :

- des ateliers pratiques où les participants sont familiarisés avec les médias dans le but de pouvoir produire leurs propres projets ;

- des concours où les jeunes sont incités à créer leurs propres contenus : le concours *Créajeune* dans la Grande Région et le concours *Crème Fraîche* ;
- des stages qui permettent de développer une approche critique des médias ;
- des modules de formation continue pour enseignants et personnel éducatif ;

Au niveau de l'Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN), les formations continues liées à l'éducation avec les médias et par les médias ont connu un essor remarquable. Ainsi, en 2017, le sous-domaine de l'éducation aux médias a totalisé 77 formations pour 1.304 inscriptions.

Ci-après quelques exemples d'offres de formations continues à l'IFEN :

- Mit dem Kopf in der "Cloud", mit den Füßen auf dem Boden - verantwortungsbewusst online,
- Sensibilisierung für eine sichere Internetnutzung – Tools und Methoden für 4- bis 6-jährige Kinder,
- Media Literacy in a time of fake news - séminaire de contact eTwinning,
- Prévenir et lutter contre le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement.

Parmi la multitude de formations continues organisées par l'IFEN en matière d'éducation aux médias, la *Journée eduSphere* est un événement annuel phare qui propose une cinquantaine d'ateliers pratiques sur l'utilisation des médias et des technologies dans les cours. De (bonnes) pratiques sont échangées entre les participants, notamment des enseignants luxembourgeois, mais aussi des experts professionnels du Luxembourg et de l'étranger.

La bibliothèque de l'IFEN dispose en outre d'une bibliographie regroupant des ouvrages spécialement consacrés à ces sujets. Dans le cadre de la préparation du cours Vie et société, les enseignants ont aussi la possibilité d'emprunter des mallettes thématiques avec du matériel didactique, dont la mallette *Cultures et Communications*.

Au niveau de la formation de futurs enseignants, l'Université du Luxembourg a recours au support de formation *Pädagogischer Leitfaden zur Informationssicherheit*, édité par BEE SECURE, depuis 2012.

Lors de chaque formation BEE SECURE, les enseignants ou éducateurs en charge d'un groupe d'enfants ou de jeunes sont présents et donc sensibilisés au même titre que les jeunes. Ils reçoivent par ailleurs les publications spécialement développées pour éducateurs et enseignants.

Afin de soutenir le développement des compétences, l'offre de formation continue du SNJ comprend des formations s'adressant spécifiquement aux travailleurs de jeunesse sur le sujet de l'information jeunesse.

Au niveau des lycées, certains établissements ont choisi d'offrir des formations spécifiques en la matière. Ainsi, le Lycée classique de Diekirch propose aux élèves le BTS « Écritures appliquées ».

Il est construit autour de trois grands axes de formation :

- La pratique et les techniques de deux langues dont une au choix (anglais et français, ou allemand). La formation offre à l'étudiant la possibilité de se mettre à niveau et de se perfectionner progressivement au cours de trois semestres dans deux langues à l'écrit et à l'oral. L'enseignement des langues se fait par une approche pratique autour des techniques du storytelling, du creative writing, de la traduction et de la transcription, des techniques d'écriture journalistique, etc.).
- Les ateliers de communication et de médias. Après un semestre d'initiation à différentes techniques audio, audiovisuelles, graphiques et web, l'étudiant se spécialise à partir du troisième semestre en techniques d'écritures appliquées aux différents médias, notamment grâce à des interventions ciblées d'acteurs du monde professionnel.

- La culture et les sciences de médias. Des cours magistraux, des workshops, des ateliers de réflexion permettent aux étudiants de réfléchir et d'acquérir des outils de décryptage du monde contemporain et de ses représentations. Ils sont aussi initiés à l'économie, à la gestion et au marketing.

À cela s'ajoutent les stages professionnels et le projet (finalisé par un travail de fin d'études), les nombreuses visites d'entreprises et les projets en situation réelle.

Un exemple de projet pédagogique a été lancé au Lycée de Garçons de Luxembourg qui a conçu, en concertation avec le SCRIPT un projet d'éducation aux médias qui puise dans le concept d'élèves médiateurs. Le projet, en collaboration avec le Kreismedienzentrum Landkreis Biberach, vise à former des multiplicateurs parmi les enseignants qui encadrent des élèves du cycle supérieur pour qu'ils puissent atteindre les compétences nécessaires pour répondre aux questions d'élèves plus jeunes. Aussi, le SCRIPT élabore-t-il actuellement un cadre de référence visant à garantir que chaque élève puisse acquérir des compétences nécessaires sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication et puisse ainsi prendre conscience des dangers et risques liés à l'utilisation de celles-ci. Le sujet de la manipulation par les médias ou les « fake news » ne sont que quelques exemples parmi d'autres. Ce cadre de compétence entrera en phase pilote dès septembre 2018 et sera soutenu par un nombre de partenaires externes, experts dans le domaine.

De plus, les écoles Future Hub, lycées qui se destinent à la promotion de l'utilisation transdisciplinaire des outils informatiques, promeuvent le discours autour de l'éducation aux médias dans les cours des sciences humaines.

Parmi les écoles participantes au *projet one2one*, les lycées développent des stratégies adaptées à leurs publics cibles afin de les sensibiliser à la véracité des informations que les élèves rencontrent lors de leurs recherches. Cet aspect fait partie intégrante de l'enseignement des différentes branches et se traite de manière adaptée aux critères d'authenticité spécifiques à chaque domaine.

Les lycées travaillent en réseaux (environ cinq lycées par cellule d'échange) afin de puiser dans leurs expériences respectives et de partager et consolider les exemples de bonne pratique.

En outre, le MENJE organise annuellement des *Journées Médias*, qui s'adressent aussi bien aux enseignants des écoles fondamentales que des lycées. La *Semaine de la presse* et le *Concours Jeune Journaliste* sont organisés par le Conseil de presse avec le soutien du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Ces activités pédagogiques aident les élèves à comprendre le fonctionnement des médias imprimés et à découvrir les différentes facettes du journalisme et de l'information.

Par rapport à la question de savoir si le gouvernement envisage de créer un cadre réglementaire concernant les « fake news » à l'instar de la France, il convient de souligner que le Service des médias et des communications (SMC) suit de près l'évolution du cadre juridique en France et dans d'autres pays pour compte du gouvernement. Il est important de considérer toute intervention législative éventuelle à une échelle européenne ou même au-delà. Les résidents luxembourgeois sont des consommateurs de contenus et de médias en provenance de différents pays. C'est pourquoi ce problème ne peut être adressé de manière efficace par une initiative purement nationale, mais plutôt en agissant de manière concertée et en collaborant à travers les frontières. C'est pourquoi le SMC, ensemble avec la représentation de la Commission européenne au Luxembourg, avait invité les citoyens et professionnels des médias à participer à une consultation publique européenne sur la thématique. Les résultats de cette consultation seront désormais pris en considération par la Commission pour évaluer la nécessité d'adopter des mesures au niveau européen afin de promouvoir les informations fiables et vérifiées.

Finalement, il convient de souligner l'importance de respecter la liberté d'expression et le pluralisme des opinions. Dans cette optique, l'éducation aux médias et le soutien au journalisme de qualité sont aussi des moyens efficaces pour lutter contre les « fausses informations ».

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long, sweeping horizontal stroke that curves upwards and then downwards, ending in a sharp point. The signature is stylized and appears to be the name 'Claude Meisch'.

Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse